

Commune de MOUCHIN 59419



Carte Environnementale



Pour information

PLAN

Porter à Connaissance
pour la
procédure
de
planification Urbaine

Direction Départementale

des Territoires

et de la Mer du Nord

D.D.T.M 59

Date de mise à jour : 13/01/2015

Sources : Géomatiques Statistiques
(C) Cadastre / PA - Ddpt
Email : ddtm59@nord-pas.fr

LEGENDE

Contour de commune

Infrastructure
Route Départementale
Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (Pdpr)
Source : C.GI 59
Voie Fériée
Voie Bruyante - Secteur de Bruit

Patrimoine Naturel
Inventaire des Zones à Dominances Humides (Voir Annexe)
Source : SDAGE 2009 - Agence de l'Eau Artois Picardie
Inventaire Espace Boisé 2009 Source : Bd Forêt V2 - IGNF

schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue
Réservoirs de biodiversité
Corridors écologiques
Obstacles à la fonctionnalité des continuités écologiques

Annexes

Zones à dominances humides du SDAGE
Les documents d'aménagement (SUA, LU) et cartes communales et les documents administratifs dans le domaine de l'eau préservent les zones humides en s'appuyant notamment sur la carte des zones à dominante humide annexée au SDAGE (carte N° 27) et sur l'identification des zones humides qui est faite dans le SDAGE.
La représentation des Zones à Dominance Humide du SDAGE (L. 50 000) est donc fournie à titre indicatif, et alerte la collectivité afin de se rapprocher du SDAGE pour obtenir les délimitations des zones humides réelles (1), ainsi que les prescriptions de préservations.
(1) Les documents de SDAGE comprennent un inventaire et une délimitation des zones humides, en indiquant la méthode employée, ses limites et ses objectifs.

Voies Bruyantes - Secteur de bruit
Les infrastructures de transports terrestres sont classées en 5 catégories selon le niveau de bruit qu'elles engendrent. Un secteur affecté par le bruit est défini autour de chaque infrastructure classée.
Quelles sont les infrastructures concernées ?
- les voies de chemin de fer (intervalle de plus de 20 trains par jour)
- les voies de chemin de fer (intervalle de plus de 100 trains ou rames par jour)
- les voies de transport en commun en site propre de plus de 100 autobus ou rames par jour.
Les infrastructures en projet sont également concernées (des publications de l'acte d'évaluation d'impact publique ou des études de planification réalisées dans le PDU ou l'infrastructure d'un projet d'investissement).

Le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB)
Outre l'aménagement du territoire, le schéma régional de cohérence écologique - trame verte et bleue (SRCE-TVB) est un réseau des continuités écologiques terrestres et aquatiques.
Il vise à préserver les services rendus par la biodiversité, à encourager sa perte en maintenant et restaurant ses capacités évolutives et à la remettre en bon état des continuités écologiques.
Le SRCE-TVB vise à identifier, préserver et restaurer les continuités écologiques nécessaires au maintien de la biodiversité, afin de permettre aux espèces animales et végétales de circuler, de s'alimenter, de se reproduire, de se reposer...
Le terme - SRCE - est composé de - TVB - pour trame verte et bleue, en filiation des travaux Régionaux.
Le SRCE-TVB du Nord-Pas-de-Calais a été arrêté par le préfet de région le 15 juillet 2014, après son approbation par le Conseil régional le 4 juillet 2014.

NOTA:
Les réservoirs de biodiversité sont des espaces pouvant abriter des espèces ou populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent, ou susceptibles de permettre l'accès de nouvelles populations dispersées.
Les corridors écologiques assurent les connexions entre les réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accroissement de leur nombre de vie.
Les obstacles sont des freins à la fonctionnalité des continuités écologiques identifiés dans l'acte cartographique dans la cartographie des objectifs de préservation ou de remise en bon état analysés aux éléments de la trame verte et bleue.

